

ÉBAUCHE DE RESUME SUR L'ÉTAT DU STOCK AUXIDE (FRI: *AUXIS THAZARD*)

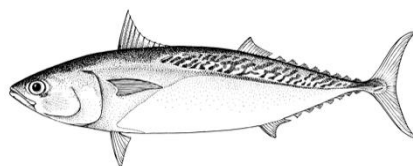


Tableau 1. État de l'auxide (*Auxis thazard*) dans l'océan Indien.

Zone ¹	Indicateurs		Détermination de l'état du stock 2020
océan Indien	Prises 2019 ² (MT)	84,738	
	Prises moyennes 2015–2019 (MT)	93,846	
	RMD (t) (IC 80 %):	Inconnu	
	F _{RMD} (IC 80 %):	Inconnu	
	B _{RMD} (t) (IC 80 %):	Inconnu	
	F _{actuelle} /F _{RMD} (IC 80 %):	Inconnu	
B _{actuelle} /B _{RMD} (IC 80 %):	Inconnu		
B _{actuelle} /B ₀ (IC 80 %):	Inconnu		

¹ Les limites de l'évaluation de stock de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.

² Proportion des prises estimées ou partiellement estimées par le Secrétariat de la CTOI en 2019 : 64%

Code couleur	Stock surexploité ($SB_{année}/SB_{RMD} < 1$)	Stock non surexploité ($SB_{année}/SB_{RMD} \geq 1$)
Stock faisant l'objet de surpêche ($F_{année}/F_{RMD} > 1$)		
Stock ne faisant pas l'objet de surpêche ($F_{année}/F_{RMD} \leq 1$)		
Pas évalué/Incertain		

STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Aucune évaluation quantitative du stock d'auxide dans l'océan Indien n'est disponible à ce jour, et du fait du manque de données halieutiques sur plusieurs engins, seuls des indicateurs d'état de stock provisoires peuvent être utilisés. Certains aspects des pêcheries ciblant l'auxide, combinés au manque de données sur lesquelles baser une évaluation du stock, constituent une grande source d'inquiétude. L'état du stock, déterminé en fonction des points de référence de la Commission que sont B_{RMD} et F_{RMD}, demeure **inconnu** (Tableau 1).

Perspectives Les prises estimées ont augmenté progressivement depuis la fin des années 1970, atteignant environ 30 000 t à la fin des années 1980 et entre 51 000 et 58 000 t au milieu des années 1990, et augmentant régulièrement jusqu'à plus de 90 000 t au cours des dix années suivantes. Entre 2010 et 2014, les prises ont augmenté jusqu'à atteindre plus de 105 000 t, niveau le plus élevé jamais enregistré ; elles ont cependant légèrement diminué depuis, jusqu'à 92 000 – 102 000 t depuis 2014. Il n'existe pas suffisamment d'informations pour évaluer l'effet que ce niveau de capture, ou tout accroissement des prises, peut avoir sur cette ressource. Les recherches devraient se focaliser sur la compilation des séries temporelles de prises par unité d'effort (PUE) des principales flottilles, les compositions par taille et les paramètres des caractéristiques du cycle vital (p. ex. estimations de la croissance, de la mortalité naturelle, de la maturité, etc.).

Avis de gestion Pour les espèces de thons néritiques de l’océan Indien évaluées (thon mignon, thonine orientale et thazard rayé), le RMD a été estimé avoir été atteint entre 2009 et 2011 et F_{RMD} et B_{RMD} ont été dépassé par la suite. Ainsi, en l’absence d’une évaluation du stock d’auxide, une limite de captures devrait être envisagée par la Commission, en veillant à ce que les futures captures ne dépassent pas les captures moyennes estimées entre 2009 et 2011 (94 921 t). La période de référence (2009-2011) a été choisie d’après les évaluations les plus récentes des espèces néritiques de l’océan Indien pour lesquelles une évaluation est disponible, en se basant sur l’hypothèse que pour l’auxide le RMD a également été atteint entre 2009 et 2011. Cet avis sur les captures devrait être maintenu jusqu’à ce qu’une évaluation de l’auxide soit disponible. Étant donné que les points de référence basés sur le RMD pour les espèces évaluées peuvent varier au fil du temps, ce stock devrait être faire l’objet d’un suivi attentif. Des mécanismes doivent être élaborés par la Commission en vue d’améliorer les statistiques actuelles en encourageant les CPC à s’acquitter de leurs exigences en matière d’enregistrement et de déclaration pour mieux étayer l’avis scientifique.

Il convient de noter également les points suivants :

- La production maximale équilibrée du stock de l’océan Indien est inconnue.
- Points de référence limite : La Commission n’a pas adopté de points de référence limites pour les thons néritiques relevant de son mandat.
- D’autres travaux sont nécessaires pour améliorer la fiabilité des séries de captures, tels qu’une vérification ou une estimation au vu des connaissances des experts en matière d’historique des diverses pêcheries ou au travers de méthodes statistiques d’extrapolation.
- Les recherches devraient se focaliser sur la compilation des séries temporelles de prises par unité d’effort (PUE) des principales flottilles, les compositions par taille et les paramètres des caractéristiques du cycle vital (p. ex. estimations de la croissance, de la mortalité naturelle, de la maturité, etc.).
- L’identification de l’espèce, la collecte et la déclaration des données doivent être améliorées de toute urgence.
- Les informations soumises par les CPC en ce qui concerne leurs prises totales, leurs prises et effort et leurs données sur les tailles des thons néritiques sont limitées, en dépit de l’obligation de les déclarer. En ce qui concerne les prises 2019 (année de référence 2018), 65% des prises totales ont été entièrement ou partiellement estimées par le Secrétariat de la CTOI, ce qui renforce l’incertitude des évaluations de stock utilisant ces données. C’est pourquoi l’avis de gestion à la Commission inclut la nécessité que les CPC respectent les exigences de la CTOI en matière de données, conformément aux Résolutions 15/01 et 15/02.
- **Principaux engins de pêche (captures moyennes 2015-2019)** : l’auxide est principalement capturée au moyen de filets maillants ($\approx 41\%$), de palangres et de lignes de traîne côtières, de lignes à main et de lignes de traîne ($\approx 33\%$) et, dans une moindre mesure, de sennes côtières (**Tableau 3**). Cette espèce constitue également une prise accessoire des senneurs industriels et est ciblée par certaines pêcheries au filet tournant.
- **Principales flottilles (prises moyennes 2015-2019)** : Les prises d’auxide sont très concentrées : l’Indonésie représente près de 60% des prises, et plus de 90 % des prises sont réalisées par quatre pays (Indonésie, Pakistan, R.I. d’Iran et Inde).

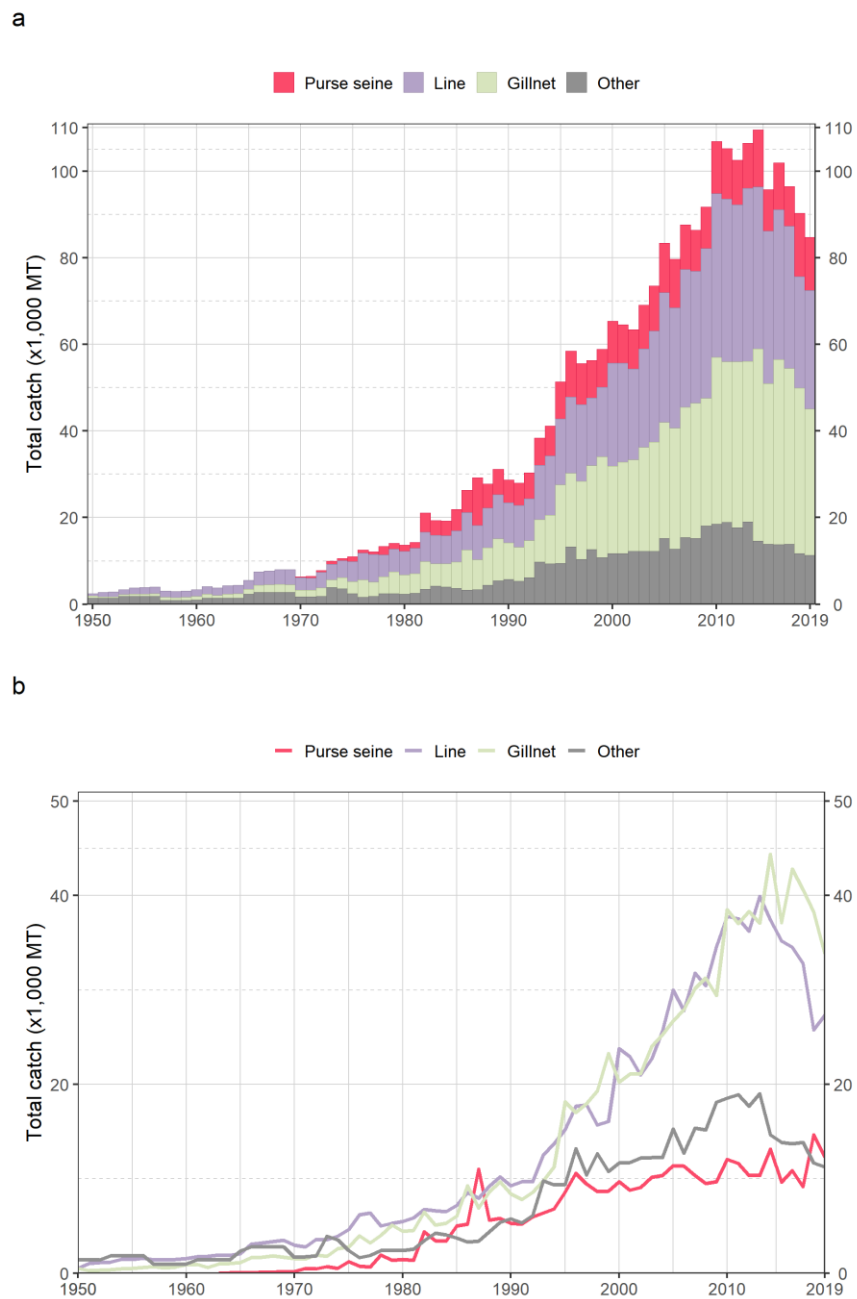


Figure 1. Séries temporelles annuelles (a) des captures nominales cumulées et (b) des captures nominales individuelles (tonnes) par groupe d'engins pour l'auxide au cours de la période 1950-2019. Senne : senne coulissante côtière, senne coulissante, bolinche ; ligne : palangre côtière, traîne et ligne à main ; filet maillant : filets maillants côtiers et hauturiers, filets dérivants ; autres : tous les autres engins de pêche.